Image not found or type unknown

infraction de la route

Par **PAT82**, le **10/06/2021** à **16:50**

bonjour, je n'ai rien reçu sauf un courrier de ma banque

je ne sais pas quelle infraction ni ou elle a eu lieu?

ma nouvelle adresse est xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

je n'ai pas refusé de régler

je trouve que 187.50 fait très cher quand on n'est pas au courant

merci de votre réponse

dossier xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

véhicule xxxxxxxxxxxxxx

message anonymisé par la modération

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2021** à **17:43**

Bonsoir
Il n'est pas permis, sur ce site, de mentionner son numéro d'immatriculation ou son téléphone.
Vous devriez rectifier.

Par **P.M.**, le **10/06/2021** à **17:46**

Bonjour,

Les indications de nom, d'adresse, de dossier, d'immatriculation ne servent à rien au forum et

risquent d'attirer des fraudeurs ou des importuns...

Si vous avez changé d'adresse sans faire le changement à la Préfecture, cela n'a rien d'étonnant puisqu'elle est nouvelle...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés